

Les Accords de partenariat économique (APE) dans l'océan Indien

Les Accords de partenariat économique (APE) dans l’océan Indien

*Actes du colloque des 27 et 28 septembre 2018
(Saint-Denis de La Réunion)*

*Sous la direction de Laurent DIDIER et de
Jean-François HOARAU*

Presses Universitaires Indianocéaniques

Avec le soutien de l'Observatoire des Sociétés de l'Océan Indien (OSOI), de l'Agence Française de Développement (AFD), de la Région Réunion, de la Direction des Relations Internationales de l'Université de La Réunion, du Centre d'Economie et de Management de l'Océan Indien (CEMOI) et de la Faculté de Droit et d'Economie de l'Université de La Réunion

ILLUSTRATION DE COUVERTURE :

© fotolia

MAQUETTE DE COUVERTURE :

Sabine Tangapriganin

MAQUETTE :

Marie-Pierre Rivière

RÉALISATION :

Bureau Transversal des Colloques,
de la Recherche et des Publications (BTCR)
Faculté des Lettres et des Sciences Humaines

PRESSES UNIVERSITAIRES INDIANOCÉANIQUES

© UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION, 2019

Campus universitaire du Moufia

15 avenue René Cassin

CS 92003 – 97744 Saint-Denis cedex 9

Phone : 02 62 938585 – Copie : 02 62 938500

Site web : <https://pui.univ-reunion.fr/>

La loi du 11 mars 1957 interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute reproduction, intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite.

ISBN : 978-2-490596-10-2

EAN : 9782490596102

Sommaire

Avant-propos (Jean-François Hoarau) _____	9
Daniel DORMOY, Les relations entre l'Union européenne et les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique : quelques repères historiques à la veille de la définition et de la mise en place d'un nouveau partenariat _____	11
Magali LATCHOUMANIN, Les APE et les organisations régionales _____	57
Anna BRZOZOWSKA, East and South African Economic Partnership Agreement (EPA) – a practitioner's view from the ESA region _____	65
Julie BONNEAU, Sylvie COUSINNE, Les règles d'origine dans les accords commerciaux _____	75
Bruno MILLOT, L'impact des APE sur le commerce extérieur de La Réunion _____	83
Laurent DIDIER, Justinien RAZAFINDRAVOASOLONIRINA, Caractéristiques et comportements des firmes expor- tatrices : le cas des économies de l'océan Indien _____	99
Rajendra Parsad GUNPUTH, L'intégration régionale dans la zone de l'océan Indien. Le cas de l'île Maurice _____	143
Joël SORRES, Les enjeux des accords de partenariat économique _____	165

Pierre JACQUEMOT, L'Afrique peut jouer la carte de la régionalisation, avec ou sans les APE _____	173
Jean-Marie LE BOURVELLEC, Rapport de synthèse _____	197
Les auteurs _____	231
Résumés _____	233

Avant-propos

Avant de lancer les sessions, il me paraît important de revenir sur la genèse des Accords de partenariat économique (APE) et de justifier l'intérêt de l'organisation d'un colloque sur ce thème à La Réunion.

Dès le début de l'ère d'indépendance de ces anciennes colonies, l'Europe a fait le constat d'un retard énorme de développement entre les pays européens et les pays d'Afrique Caraïbes Pacifique (ACP). Cette différence de développement devait tout naturellement se traduire également par une différence en termes d'obligations à respecter par les pays ACP en matière commerciale.

L'idée est venue alors d'instaurer un régime commercial préférentiel (par rapport aux autres pays en développement) et non réciproque (par rapport aux pays européens) en faveur des pays ACP à travers la mise en place des accords de Lomé et de Cotonou. Toutefois, ce régime spécifique enfreint deux principes fondamentaux érigés par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), à savoir les règles de la non-discrimination et de la réciprocité. L'OMC a donc demandé à l'Union européenne de revoir son dispositif de manière à le mettre en conformité avec la réglementation multilatérale, d'autant plus que le régime préférentiel n'avait pas permis d'enrayer la marginalisation des pays ACP sur la scène internationale.

La réponse donnée par l'Union européenne aux recommandations de l'OMC a été le lancement à partir de 2002 de négociations par zone géographique avec pour finalité la mise en place des APE. Pour faire simple, les APE sont des accords de libre-échange entre l'Union européenne et les pays ACP axés autour deux grands objectifs. Premièrement, il s'agit de favoriser le commerce et la coopération dans le domaine du développement par le biais d'une ouverture réciproque des marchés au commerce de marchandises, une ouverture totale et immédiate pour l'Union européenne et une ouverture progressive excluant les produits dits

sensibles pour les pays ACP. Deuxièmement, il s'agit de stimuler le commerce par d'autres moyens tels que la promotion de l'ouverture du commerce de service et l'établissement de règles dans les domaines de la concurrence, de l'investissement et de la propriété intellectuelle.

Bien évidemment, en tant que régions ultrapériphériques européennes, La Réunion et Mayotte n'échappent pas à l'application des APE dans la zone Océan Indien. Précisons qu'à ce jour trois APE ont déjà été conclus dans la zone (APE-AOA : appliqué provisoirement depuis 2012, APE-SADC : appliqué provisoirement depuis 2016, APE-CAE : non-appliqué). Néanmoins, des mesures spécifiques existent pour ces îles européennes, à savoir une clause de sauvegarde régionalisée pour une durée de 2 à 4 ans en cas de perturbation du marché local provoquée par l'entrée de produits ACP, le maintien de l'octroi de mer, et le maintien de droits de douane pour le sucre en provenance des pays ACP pour une période de 10 ans renouvelable une fois. Dans ces conditions, les APE apparaissent plus comme une opportunité que comme une menace pour l'économie réunionnaise, et cela d'autant plus que de nombreux marchés africains voisins sont en pleine expansion depuis le début du 21^e siècle. Toutefois, force est de constater que bon nombre d'acteurs politiques et économiques du territoire ne partagent pas cet optimisme. Le fait d'avoir été tenus à l'écart du processus de négociation n'est probablement pas étranger à la montée de leurs inquiétudes sur ce sujet.

Par conséquent, cette conférence doit permettre d'apporter des éléments d'éclairage sur les effets potentiels des APE pour l'ensemble des économies parties prenantes de la zone océan Indien, les pays africains bien sûr mais aussi les régions ultrapériphériques européennes que sont La Réunion et Mayotte.

*Pr. Jean-François HOARAU
Université de La Réunion, CEMOI*